

**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

Néant

Date de convocation : 9 décembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION
DE PARTENARIAT
AVEC GrDF
COMPTEURS
COMMUNICANTS**

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....29
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois. -

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que depuis plusieurs années, les attentes des fournisseurs de gaz et des clients concordent pour accroître la fiabilité et la fréquence des comptages (notamment pour mieux maîtriser ses consommations) ainsi que pour la facturation se fasse sur index réels. Les travaux de la commission de régulation de l'énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique, peu onéreuse et fiable, existait pour répondre à ces attentes.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF prend en compte le double objectif mentionné ci-dessus :

- améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels,
- développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz « évolués » aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation. Les ministres concernés ont donné leur accord de principe. Le déploiement généralisé des compteurs évolués de GRDF baptisés GAZPAR a été approuvé (délibération de la CRE du 13 juin 2013).


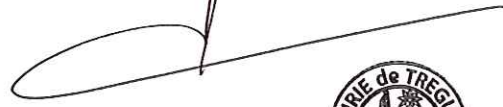
La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune. GRDF a sollicité la ville pour qu'elle héberge des concentrateurs sur certains bâtiments publics. Les concentrateurs installés sur les bâtiments publics recevront des données des compteurs des particuliers en utilisant un système radio, fonctionnant en fréquence FM (169 MHz).

La liste proposée de sites n'est qu'indicative. Celle-ci sera précisée et détaillée en fonction des réalités topographiques, techniques et d'utilisation de chaque site. Un bâtiment ne pourra alors être équipé d'un concentrateur que lorsque la commune aura validé le site et les conditions particulières propres à l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les termes de cette convention de partenariat ;
- d'autoriser monsieur le Maire a signé cette convention de partenariat ;
- d'autoriser monsieur le Maire a signé les annexes qui seront détaillées ultérieurement pour chaque site.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2014
LE MAIRE
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20141218-DE14161222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 18/12/2014